

48

Quatorzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(22 octobre – 5 novembre 2012)

Sri Lanka

Intervention du Représentant Permanent de la France
Genève, le jeudi 1^{er} novembre 2012 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

La France reconnaît les quelques avancées dans le domaine des droits de l'Homme depuis la fin du conflit mais reste très préoccupée par la situation globale à Sri Lanka. Elle l'encourage à faire davantage pour lutter contre l'impunité.

La France rappelle que le 4 août 2006, 17 travailleurs humanitaires d'Action contre la Faim ont été sauvagement assassinés à Muttur. Ce massacre constitue le crime le plus grave perpétré contre une ONG. Or aucune poursuite n'a été engagée, 6 ans après les faits.

La France recommande ainsi à Sri Lanka :

- de mettre en œuvre rapidement les recommandations de la LLRC ;
- de créer un mécanisme d'enquête crédible sur les assassinats de Muttur composé d'enquêteurs professionnels et indépendants et conduisant dans les meilleurs délais à l'identification, l'arrestation et la poursuite en justice des auteurs de ces crimes ;
- de créer un mécanisme indépendant chargé de la question des disparus et doté d'une base de données unique ;
- de publier les noms et lieu de détention de toutes les personnes emprisonnées ;
- d'adhérer à la Convention sur les disparitions forcées ;
- d'inviter le Groupe de travail sur les disparitions forcées ;
- de conduire des enquêtes impartiales sur toutes les plaintes déposées par les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes.

Je vous remercie./.